



Demande d'autorisation  
environnementale

**PJ N°63**

**AVIS DU MAIRE DE  
CAUDAN SUR LA  
REMISE EN ETAT DU  
SITE**



**Les Recycleurs Bretons**

Caudan

Installation de regroupement,  
transit et tri des déchets



Rapport n°R17072A\_PJ63.a  
Version du 18/01/2022



## Fiche signalétique

### Client

Raison sociale :	Les Recycleurs Bretons
Adresse du siège social :	ZA Saint-Thudon 170, rue Jacqueline Auriol - 29490 GUIPAVAS
Représentant :	Pierre ROLLAND   Président Directeur Général

### Site

Raison sociale :	Les Recycleurs Bretons
Adresse du site :	ZI de Kerpont 780, rue de Manéguen - 56850 Caudan
Téléphone :	02 97 81 60 82
Activité exercée :	Installation de regroupement, transit et tri des déchets
Interlocuteur en charge du suivi du dossier :	Amandine COZIC   Directrice QHSE 06 24 26 58 11   a.cozic@recycleurs-bretons.fr

### Document

Référence :	R17072A_PJ63
Titre du rapport	Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale PJ n°63 - Avis du maire de Caudan sur la remise en état du site

Numéro de version	Date	Nature des modifications
a	18/01/2022	Version initiale
Rédacteur(s)	Yann DUREL	Ingénieur d'étude
Approbateur	Rachelle LE BOURHIS	Ingénieure d'étude





Département du Morbihan

CAUDAN, le 7 janvier 2022

**Monsieur Pierre ROLLAND**  
**PDG de la société Les Recycleurs**  
**Bretons170, rue Jacqueline Auriol**  
**ZA de Saint Thudon**  
**29490 GUIPAVAS**

Votre correspondant : Patrick COLLET  
[directiongenerale@caudan.fr](mailto:directiongenerale@caudan.fr)

Vos coordonnées : [a.cozic@recycleurs-bretons.fr](mailto:a.cozic@recycleurs-bretons.fr)

N° 7/2022

Objet : Dossier de demande d'autorisation environnementale

Monsieur,

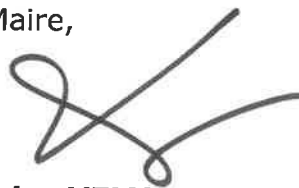
Suite à votre courrier en date du 19 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'émetts un avis favorable à votre demande portant sur les mesures décrites dans le cas d'une fin d'exploitation du site.

Cet avis porte sur l'ensemble des parcelles cadastrées en section AE portant les numéros 279, 281, 282, 338, 341 et 304, en précisant, pour cette dernière parcelle, qu'elle est classée majoritairement en secteur Ab (vocation agricole) au plan local d'urbanisme approuvé en 2014 ; PLU dont la procédure de révision n'est pas programmée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.



Le Maire,



**Fabrice VELY**